

## LAISSEZ-VOUS GUIDER...

Laissez un garde-parc vous transmettre sa passion pour le territoire et la nature qui y est protégée. Que ce soit pour une causerie de soirée à l'amphithéâtre Le Bonnallie, un rendez-vous à la plage ou une randonnée guidée, vous prendrez plaisir à découvrir les beautés du parc. Les petits ne seront pas en reste grâce aux activités spécialement conçues pour eux.



Photo : Mikael Rondeau

## ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE

Consultez notre programmation (en numérisant ce code QR) pour enrichir votre visite!



## NOS PARCS NATIONAUX

Des territoires protégés offrant une connexion à la nature, pour nous et les générations futures.

Avec des millions de visites tous les ans dans nos parcs nationaux, chaque comportement nuisible peut causer des dommages permanents à l'environnement, en plus d'affecter l'expérience des autres visiteurs. Pour profiter longtemps de cette nature exceptionnelle, prenons-en soin.

## 5 bons comportements à adopter en camping

Ne pas nourrir les animaux

Ranger la nourriture hors de leur portée

Rester dans les sentiers et les espaces aménagés

Ne pas ramasser d'éléments naturels (plantes, bois mort...)

Respecter la quiétude des lieux et le couvre-feu

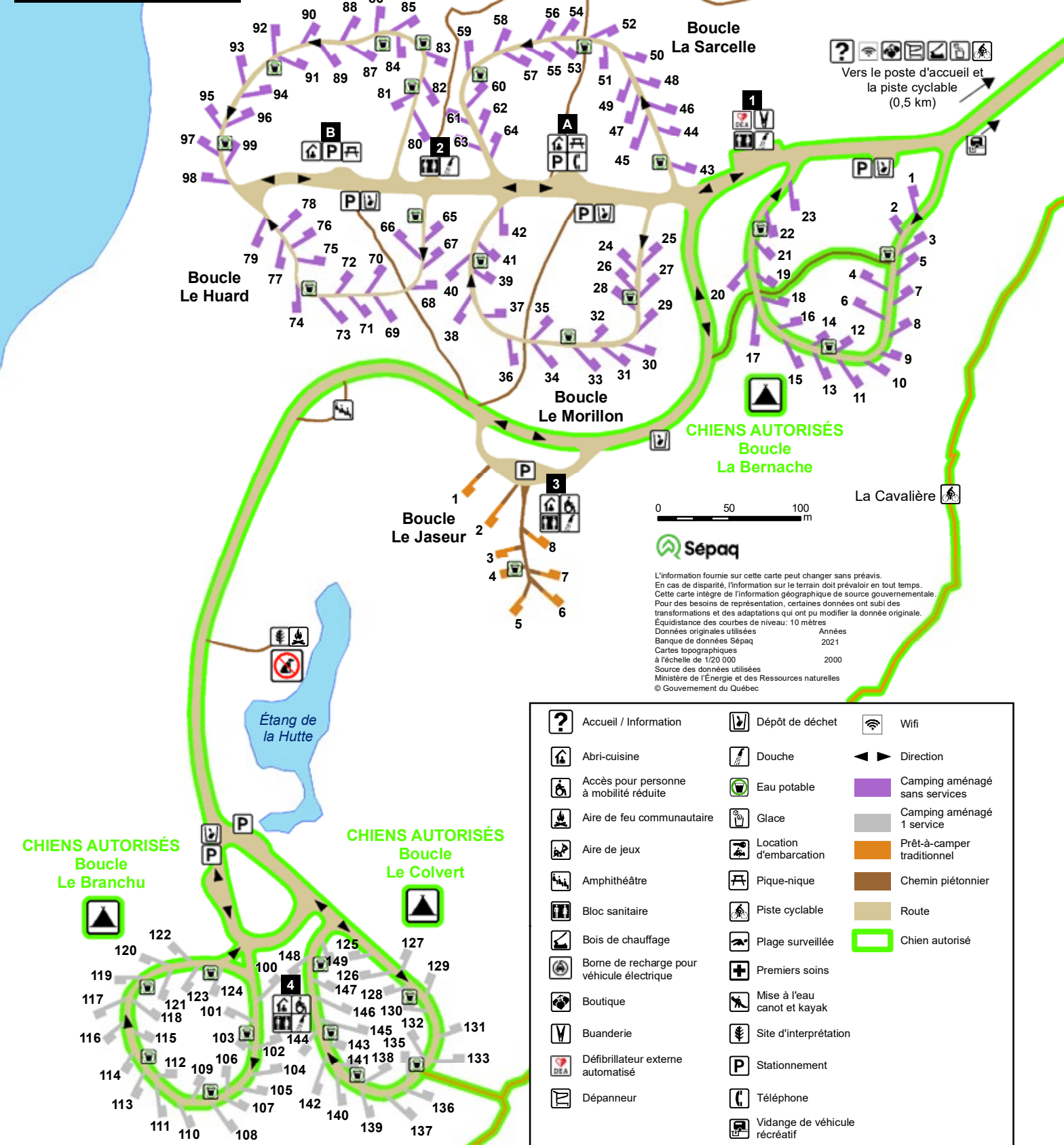
Merci et bon séjour en nature!

## RÈGLES DE VIE AU CAMPING

- Ne laissez pas de traces de nourriture ou produit odorant (incluant les eaux de vaisselle) à portée des animaux pour éviter de les attirer.
- Pour conserver la quiétude des lieux, le couvre-feu est en vigueur de 23 h à 8 h et l'utilisation modérée des génératrices et climatiseurs est tolérée entre 10 h et 20 h.
- Musique: si vous désirez écouter de la musique à l'extérieur, nous vous demandons d'utiliser des écouteurs
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 6 personnes (max. 4 adultes pour le prêt-à-camper traditionnel).
- Un emplacement de camping peut accueillir jusqu'à 2 tentes ou 1 équipement récréatif immatriculé, 1 tente et une tente-cuisine sans fond là où les dimensions le permettent.
- Jusqu'à 2 véhicules peuvent être stationnés par emplacement si le stationnement est autorisé et accessible.
- Les feux de camp ou de cuisson sont permis aux endroits aménagés à cette fin et doivent être sous surveillance constante. Prenez soin de bien éteindre le feu avant de partir ou d'aller dormir.
- L'installation d'une bâche ou d'une corde pour sécher les vêtements est permise dans les limites de l'emplacement. Celle-ci doit être retirée après son utilisation.
- La vitesse maximale permise dans les secteurs de camping est de 10 km/h.
- Il est interdit d'amener un animal, à l'exception des chiens-guides et des chiens tenus en laisse aux endroits désignés à cette fin. Consultez les règles d'encadrement et les endroits autorisés dans le Guide Découverte ou au [sepaq.com/animaux](http://sepaq.com/animaux) et veuillez respecter la signalisation à cet effet.

# PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

## CAMPING SECTEUR DU LAC-FRASER





# PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

Lac Stukely

## CAMPING SECTEUR DU LAC-STUKLEY



**CHIENS EN LAISSE AUTORISÉS**  
du côté de la location d'embarcation

**CHIENS INTERDITS**  
à l'aire de pique-nique et sur la plage surveillée

**CHIENS AUTORISÉS**  
Boucle Le Frêne

**CHIENS AUTORISÉS**  
Boucle Le Cèdre

**L'ACCÈS AU BELVÈDÈRE EST INTERDIT AUX CHIENS**

**Vous cherchez des activités à faire lors de votre séjour ?**  
Consultez notre guide découverte, vous y trouverez une foule d'activités pour explorer le parc et ses secrets!


0 50 100 150 m

**Sépaq**

L'information fournie sur cette carte peut changer sans préavis. En cas de disparité, l'information sur le terrain doit prévaloir en tout temps. Cette carte intègre de l'information géographique de source gouvernementale. Pour des besoins de représentation, certaines données ont subi des transformations et des adaptations qui ont pu modifier la donnée originale.

Données originales utilisées : Banque de données Sépaq, Cartes topographiques à l'échelle de 1/20 000, Ministère des Ressources naturelles et des Forêts, © Gouvernement du Québec

Années : 2023, 2000